

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

[www.budget.gouv.fr/dgfip](http://www.budget.gouv.fr/dgfip)

Paris, le 25 avril 2012  
N°147

## La déclaration 2012 des revenus : la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ouvre les services en ligne à compter du 26 avril 2012

### La télédéclaration 2012, simple et mobile !



The screenshot shows a Firefox browser window displaying the website [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). The page features a cartoon illustration of a person sitting on a red sofa, using a laptop. A dog is sitting on the floor next to the sofa. The text on the page includes:

- La télédéclaration. Pensez-y, ça vous simplifie la vie !**
- UNE PROCÉDURE OUVERTE À TOUS, ADAPTÉE À LA SITUATION DE CHACUN** (EN SAVOIR +)
- UNE DÉCLARATION SIMPLE ET RAPIDE** (EN SAVOIR +)
- UN SERVICE QUI OFFRE LA PLUS GRANDE SOUPLESSE** (EN SAVOIR +)
- DÉCOUVREZ COMMENT DÉCLARER PAR INTERNET**
- La déclaration par internet c'est aussi...**
  - Une estimation immédiate de votre impôt :** Le montant de votre impôt est **calculé automatiquement** en fin de procédure.
  - La facilité et la sécurité :** De nombreuses données sont reprises automatiquement. Vous pouvez valider la déclaration de revenus et ses annexes. Vous disposez d'un accusé de réception, preuve de votre dépôt.

Additional text on the page includes: "SUR IMPOTS.GOUV.FR AVEC VOS IDENTIFIANTS" and "À PARTIR DE MON.SERVICE-PUBLIC.FR".

En 2011, plus de 12 millions de déclarations ont été effectuées par internet, soit une augmentation de +15% par rapport à 2010 et de +64% sur les 3 dernières années. [Un site d'information est disponible depuis impots.gouv.fr pour tout savoir sur la télédéclaration, cliquer ici.](http://www.impots.gouv.fr)

### > Les avantages de la télédéclaration :

Les internautes bénéficient de délais supplémentaires pour déclarer, d'une prise en compte facilitée des changements de situation, du pré-affichage des informations littérales télédéclarées l'année précédente (nom et prénom des enfants mineurs, détail des frais, etc.), d'aucune pièce justificative à produire, de l'estimation immédiate de l'impôt dû, de la possibilité de gérer ses modalités de paiement à l'issue de la déclaration en ligne (modulation des mensualités par exemple) et de la possibilité de corriger à tout moment sa déclaration et l'obtention d'un accusé de réception dès la déclaration terminée.



### > Nouveauté 2012 : une application smartphone pour déclarer ses revenus et payer son impôt :

Avec l'application « **Impots.gouv** » (compatible [Android](#) et [iPhone](#)), les contribuables qui n'ont aucune modification à apporter à leur déclaration (un peu plus de 3,5 millions de personnes en 2011) peuvent la valider très simplement depuis leur téléphone mobile. Cette application sert également à payer son impôt à partir du deuxième acompte dû au mois de mai.



[Vidéo de démonstration du fonctionnement de l'application, cliquer ici](#)



## La Direction Générale des Finances Publiques sur les réseaux sociaux

En outre, la DGFIP diffusera des informations tout au long de la campagne à destination du grand public via les réseaux sociaux :

- > **Facebook** : [facebook.com/finances.bercy](https://facebook.com/finances.bercy)
- > **Twitter** : @\_Bercy\_
- > **Dailymotion** : [dailymotion.com/economie-et-finances](https://dailymotion.com/economie-et-finances)
- > **Youtube** : [youtube.com/user/dgfipmedia](https://youtube.com/user/dgfipmedia)

## Rappel du calendrier pour déclarer ses revenus

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au **jeudi 31 mai à minuit**.

Comme les années précédentes, **tous les contribuables qui choisissent de déclarer leurs revenus sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) bénéficieront d'un délai supplémentaire**, avec trois dates limites déterminées en fonction du département de la résidence principale de l'utilisateur :

- le **jeudi 7 juin** minuit pour les habitants des départements numérotés de 01 à 19 ;
- le **jeudi 14 juin** minuit pour les habitants des départements numérotés de 20 à 49 ;
- le **jeudi 21 juin** minuit pour les habitants des départements numérotés de 50 à 974.

Les non résidents doivent souscrire leur déclarations de revenus, papier ou en ligne, avant le **samedi 30 juin** à minuit pour les contribuables résidant en Europe, dans les pays du littoral méditerranéen, en Amérique du Nord et en Afrique et avant le **dimanche 15 juillet** à minuit pour ceux résidant dans les autres pays du monde.

Pendant la campagne, la DGFIP se mobilise sur l'ensemble du territoire pour renseigner les contribuables :

- > Sur place, aux guichets des centres des finances publiques (2 400 guichets fiscaux uniques).
- > Par téléphone, auprès des centres des finances publiques ou via le numéro de téléphone dédié impôt service 0810 467 687 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- > Via internet sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique particuliers

**Un dossier d'information est disponible sur  
[l'espace DGFIP du site budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)**

**Contacts presse :**

Direction générale des finances publiques: Denise BINTZ : 01 53 18 85 10 – Daniel BALDAIA : 01 53 18 64 76